



Non paiement de salaire

Par **Amelibad**, le **16/12/2022** à **12:10**

Bonjour, alors je suis dans un cas assez particulier et compliqué.

Je travaille pour une famille depuis juillet 2022 je garde principalement leur bébé mais je fait également des taches dans leur maison. Je suis amené à voyager avec eux quelques fois.

Cependant nous devions partir en voyage le 25 octobre avec ma fille également de 1 an et demi. (elle est prévu dans le contrat)

J'ai du annulé le voyage, sur ordre du médecin car ma fille est tombée malade, (preuve à l'appui).

Mon employeur la très mal pris et refuse donc de me payer mon salaire du mois d'octobre car il déduit les frais d'avions que je n'ai pas pris ainsi que le salaire d'une nounou qu'ils ont du engager une semaine en mon absence.

Il me dit également que pour lui j'ai démissionner depuis début octobre alors je ne travaille plus pour eux. (il n'y a aucun courrier qui prouve ma démission)

Depuis je suis en arrêt maladie et je n'ai donc toucher aucun salaire, ni de documents pour ma supposer démission.

J'ai donc envoyé un courrier en simple et recommandé en lui demandant de me régler mon salaire du mois d'octobre, mais je n'ai aucune nouvelle mes courrier sont tous revenue.

Je ne sais plus quoi faire!

Merci de bien vouloir me conseiller

Bonne journée

Par **P.M.**, le **16/12/2022** à **13:32**

Bonjour,

Il ne vous reste plus qu'à saisir le Conseil de Prud'Hommes sachant que l'employeur doit vous payer le salaire pour le travail effectué et qu'il ne peut pas invoquer votre responsabilité

pécunaire sauf en cas de faute lourde...

Par ailleurs, une démission ne se présume pas et doit être clairement exprimée...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste ou d'une organisation syndicale des assistantes maternelles ou des salariés du particulier employeur...